

Certificat d'engagement et de connaissance en vue de l'adoption d'un chat

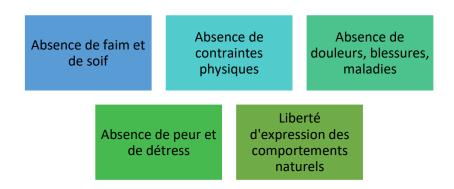
Vous avez pour projet d'accueillir un chat dans votre famille. L'association Chats par Minou se réjouit de votre démarche et se félicite d'être votre partenaire pour ce faire. En prévision de cet acte généreux et comme le veut la loi, vous devez signer un acte d'engagement. En effet, pour que cette adoption soit réussie, il est nécessaire de bien appréhender les futurs besoins de votre animal et le lien qui vous liera à lui.

Le chat est un être vivant doué de sensibilité qui a des besoins propres à son espèce, très différents des nôtres, et auxquels il faudra être attentif tout au long de sa vie afin de lui assurer un quotidien confortable, une vie épanouie et sans souffrance.

Ce certificat est là pour vous sensibiliser à ses besoins, mais également aux obligations qui vous incombent, afin de vous permettre de prendre cette décision en connaissance de cause. Il permet de balayer les grandes lignes et ne se veut pas exhaustif. D'ailleurs, nous vous encourageons à chercher conseils auprès de professionnels (vétérinaires, comportementalistes reconnus, personnels de refuges de protection animale, bénévoles associatifs formés). Notre association est également à votre disposition pour vous apporter conseils tout au long de la vie de votre animal.

Pour appréhender le bien-être du chat, il faut veiller à respecter 5 libertés fondamentales destinées à garantir les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) : "On entend par bien-être la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être d'un animal est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur ou détresse.



BESOINS PHYSIOLOGIQUES

1. MANGER ET BOIRE

Le chat est un carnivore domestique. Il a donc majoritairement besoin de protéines animales. Il doit être nourri tous les jours, avec la quantité appropriée. Il est recommandé de fractionner la ration en plusieurs petits repas répartis sur la journée. Selon les chats (gros mangeurs vs petits mangeurs), les croquettes seront à volonté pour ceux qui se régulent ou, sinon, pour ceux qui ont tendance à l'embonpoint, les quantités seront pesées. Vous

pouvez retrouver les recommandations nutritionnelles en fonction de sa race, son âge et son statut physiologique (taille/poids) auprès du personnel vétérinaire.

Les aliments industriels complets sont formulés pour couvrir tous les besoins de l'animal. Une alimentation ménagère peut également être donnée mais elle doit également couvrir les besoins nutritionnels du chat (pas de restes de table, complémentation en vitamines et minéraux). Vous pouvez demander conseil à votre vétérinaire dans le choix de l'alimentation adaptée aux besoins de votre chat.

Le chat doit aussi avoir en permanence à disposition de l'eau très propre. Les fontaines à eau incitent le chat à boire. Cet enrichissement de son environnement de vie permet de le stimuler mentalement, en l'occupant. Sinon, éviter les récipients en plastique car certains chats développent une réaction au plastique appelée « acné du chat ». Un chat adulte boit entre 40 et 60 ml/kg/j mais cela peut varier en cas d'apport de nourriture humide (pâtée). Ce besoin augmente quand il fait chaud. Soyez tout de même attentif si votre chat venait à boire dans de trop grandes quantités, cela peut être significatif d'un problème de santé (ex. diabète).

Une alimentation mixte (pâtée et croquettes) est fortement recommandée chez le chat afin de garantir une meilleure satisfaction de ses besoins en eau mais toujours dans le respect des quantités recommandées. Attention, la nourriture humide est plus appétante et plus riche et votre chat peut avoir tendance à vouloir en consommer beaucoup; ce qui entraîne parfois des dérèglements intestinaux et/ou la prise de poids.

2. DORMIR

Le chat est un gros « dormeur ». Il dort entre 15 et 18 heures / jour. Il doit disposer d'un habitat qui lui permette de se reposer en toute tranquillité. Les chats aiment se percher et se cacher, il est donc indispensable de prévoir des espaces dédiés. Il convient de ne pas le déranger pendant son sommeil.

Le rythme de sommeil du chat peut être décalé par rapport à votre propre rythme. Le chat a l'habitude de chasser à la tombée de la nuit et au petit matin et peut donc avoir envie de bouger à ces périodes. Nous vous conseillons de lui proposer des journées régulières (avec les repas aux mêmes heures) et de lui donner l'occasion de se dépenser afin qu'il ne soit pas tenté par des activités nocturnes : jouer avec lui, lui offrir des jouets interactifs, passer du temps avec lui, lui permettre de regarder dehors si il ne sort pas.

3. RESPIRER

L'appareil respiratoire du chat est assez fragile, il faut éviter les odeurs fortes (parfum, litière parfumée) et la fumée de cigarette. Il faut aérer votre habitat mais en n'utilisant pas les fenêtres oscillo-battantes qui se révèlent être des pièges mortels.

4. ÉLIMINER

Le chat est un animal très propre. Attention de nombreux cas de malpropreté s'expliquent par un mauvais choix de bac, de type de litière, de positionnement ou de nettoyage.

Le chat doit disposer d'un bac d'une taille adaptée à sa morphologie, garni d'une litière appropriée et absorbante. Il existe de nombreux types de litière, ayez confiance en votre chat, il saura vous montrer laquelle il préfère.

Il faudra éliminer, au moins quotidiennement, les excréments et les urines de la litière et la nettoyer et désinfecter une fois par semaine en la renouvelant totalement. Certains chats plus sensibles peuvent avoir besoin d'un nettoyage complet plus fréquent.

La litière devra être placée dans un endroit calme et facile d'accès, loin de sa nourriture. Si vous avez plusieurs chats, le nombre de litières devra être adapté. La règle du N+1 s'applique ; ex. 3 litières pour 2 chats.

L'appareil urinaire des chats est fragile et ils peuvent développer des infections. L'avis du vétérinaire est requis en cas de changements de comportement dans sa façon d'uriner (fréquence, odeurs fortes, couleur, malpropreté...). Idem pour les selles (constipation, diarrhée).

5. SE MOUVOIR

En fonction de l'âge et du stade physiologique, le chat a besoin de se déplacer et d'explorer son environnement. Il pourra alors marcher, courir, sauter, en fonction de l'espace de vie qui lui est offert. Celui-ci devra être pensé en 3D et disposer de plusieurs niveaux afin d'offrir au chat une aire de repos et d'observation et la possibilité de rester à distance.

Il existe de nombreux modèles d'arbres à chat pour cela mais en fonction de vos possibilités financières, ou de vos dons de bricoleur, vous pouvez lui aménager vous-même.

Notons que l'activité physique est indispensable à votre chat pour son bien-être psychologique autant que le maintien de sa santé (éviter la prise de poids).

BESOINS COMPORTEMENTAUX

6. UN SOLITAIRE SOCIABLE

Contrairement au chien, le chat ne vit pas en meute et ne présente donc pas la même organisation hiérarchique. Néanmoins, il peut vivre avec des humains et d'autres chats, voire d'autres animaux dont le chien.

On le dit de nature très indépendante mais cela varie selon les races, le tempérament et la façon dont il s'est développé notamment le type de famille dans lequel il a été élevé et le nombre d'interactions qu'il a reçu étant chaton.

Le chat doit pouvoir bénéficier tous les jours de moments de complicité, de jeu et d'interactions positives avec des humains sans jamais le forcer. Il saura d'ailleurs bien vous montrer qu'il faut s'intéresser à lui en venant quémander des caresses ou en attirant votre attention par des petites bêtises. Tout comme il saura vous indiquer quand il souhaite que cessent les caresses. Soyez attentifs au langage corporel de votre chat.

Une attention particulière doit être portée lors de tout changement d'environnement de vie car le chat y est très sensible (déménagement, arrivée de nouveaux membres dans la famille, décès...)

7. C'EST UN CHASSEUR-GRIGNOTEUR

Il est très actif à l'aube et au crépuscule. Il est important de respecter ce comportement alimentaire ancestral, même en appartement. Il sera important d'enrichir son environnement de vie afin de satisfaire ses instincts de chasse via l'utilisation de certains accessoires ludiques (gamelle anti-glouton, distributeur, jouet...). Cela permettra d'augmenter son activité, de limiter son ennui et de ralentir également sa prise alimentaire et limitant ainsi l'excès de poids et les risques d'obésité.

8. C'EST UN GRAND CURIEUX

Quand le chat n'a pas accès à l'extérieur via un jardin, il aime observer le monde extérieur par la fenêtre. Il faudra veiller à les sécuriser afin d'éviter les chutes ou les fugues. Il est important de lui laisser la possibilité d'aller dans toutes les pièces de votre habitation.

Il a une prédilection pour se cacher dans de petits recoins. Veillez à ce qu'il puisse le faire sans se trouver piégé.

9. LE GRIFFAGE

Il devra pouvoir exprimer son comportement de griffage lors de ses sorties ou chez vous. Pour ne pas ruiner votre canapé, prévoyez des griffoirs verticaux et horizontaux disposés près de ses lieux de repos. Les griffoirs en sisal sont appréciés ainsi que ceux en carton (mais qui ne durent pas très longtemps), sinon un tapis brosse convient également.

Ce comportement sert habituellement à la communication (dépôt de phéromones) et à l'entretien des griffes.

SOINS MÉDICAUX

10. ÊTRE INDEMNE DE DOULEURS, LÉSIONS ET MALADIE

Pour respecter son bien-être, le chat devra être indemne de douleurs, lésions et maladie. Le chat doit aussi être examiné par un vétérinaire en cas de mal-être apparent, ou de suspicion d'un problème de santé ou d'une souffrance. L'obésité diminue sa qualité et son espérance de vie. Le dégriffage et la section des cordes vocales sont interdits en France pour des raisons d'atteinte au bien-être.

11. SUIVI VÉTÉRINAIRE

Le chat doit être suivi au minimum une fois par an par un vétérinaire afin d'effectuer ses rappels vaccinaux et de surveiller son état corporel. Le surpoids peut entraîner des conséquences négatives sur son bien-être, et être à l'origine de certaines maladies, voire en compliquer d'autres existantes (diabète, maladies cardiaques). Des antiparasitaires externes et internes devront être administrés pour protéger le chat, en moyenne 3 à 4 fois par an. La fréquence dépendra de son âge et de son mode de vie. En cas d'accumulation de tartre sur les dents, un détartrage sous anesthésie générale sera parfois préconisé par le vétérinaire.

Le changement de comportement du chat, la perte d'appétit, les plaintes, les changements morphologiques, l'apathie ou toute autre manifestation qui change de l'ordinaire sont à considérer comme des signaux d'alerte et le recours à un conseil vétérinaire.

12. STÉRILISATION

La stérilisation est un acte de protection pour votre animal, il permettra d'éviter certaines maladies mais également les risques de surpopulation ainsi que les portées non désirées, sources d'abandon et de maltraitance. C'est pourquoi nos chats adultes sont proposés à l'adoption déjà stérilisés et que nous exigeons la stérilisation des jeunes chats à partir de 6 mois.

Ceci va également dans le sens du bien-être de l'animal qui évite la période des chaleurs ainsi que l'acte sexuel violent et douloureux. Par ailleurs, pour les mâles cela limite le marquage urinaire et atténue l'odeur de l'urine.

13. SOINS À LA MAISON

Un chat réclame des soins réguliers de votre part comme le brossage, le nettoyage des yeux, oreilles, dents et la coupe des griffes. Un chat aux poils longs et les races brachycéphales (crâne court et nez écrasé, comme le Persan) réclament un entretien plus fréquent ou minutieux.

Il n'est pas forcément nécessaire de laver votre chat. Il se toilette très bien lui-même donc sauf cas particulier, vous pouvez éviter cette épreuve autant pour lui que pour vous.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

L'identification d'un chat est une obligation légale avant toute cession gratuite ou payante (article L 212-10 du Code Rural). Elle doit être faite par la personne qui cède l'animal. Le fait de céder un animal non identifié est puni d'une amende de 750 €. Même en l'absence de cession, tous les chats nés après le 1er janvier 2012, dès lors qu'ils sont âgés de plus de sept mois, doivent être identifiés.

Dès que le chaton atteint 2 mois, l'association procède à cette identification par puce électronique référencée auprès de l'I-cad qui gère le fichier national des carnivores domestiques. D'abord au nom de l'association, le changement de propriétaire est effectué par nos soins quelques temps après l'adoption d'un chat adulte ou au moment de la stérilisation pour l'adoption des chatons.

Il faudra signaler tout changement d'adresse, de détenteur, la perte ou le vol, ou encore le décès de l'animal à l'Icad.

Pour voyager à l'étranger, le chat devra être identifié et être vacciné contre la rage au moins 3 semaines avant de passer la frontière et avoir un passeport que le vétérinaire délivrera lors de la vaccination contre la rage.

IMPLICATIONS FINANCIERES

L'espérance de vie du chat est en moyenne de 15 ans. L'estimation du coût annuel des dépenses pour votre chat peut grandement varier selon sa race, son poids, et la qualité de la nourriture choisie (croquettes seules ou avec pâtée).

Coûts liés à la vie au quotiden Alimentation: 300 à 500€

Litière: 100 à 250€

Equipement (panier, arbre à chat, litière, jouets, griffoirs...): 100 à 300€

Coûts vétérinaires Soins vétérinaires (vaccins,

vermifuges, antiparasitaires: 50

Stérilisation: 100 à

Plus maladies éventuelles

à 200€

150€

Autres coûts Frais de garde en pension ou Pet sitter: 8 à 10€/

jour

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Il a été élaboré par les membres de l'association titulaires de l'ACACED, sur le modèle proposé par les équipes de la SPA.

Fait à: Le:

Signature du futur adoptant (Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite : « Je soussigné(e) NOM / PRÉNOM m'engage expressément à respecter les besoins de l'animal NOM).

Nom et signature de la personne à qui ont été délivrées les connaissances et qui s'engage :